

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Vous devez transmettre ce formulaire résumant les motifs donnant droit à une réclamation, dans les 15 jours suivant l'incident, sous peine de rejet, accompagné de photos (s'il y a lieu). Les factures ou pièces justificatives pourront être acheminées par la suite.

COORDONNÉES DU RÉCLAMANT	
<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b> (rue, ville, code postal)	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
INFORMATIONS EN LIEN AVEC LA RÉCLAMATION	
<b>Date de l'incident</b>	
<b>Lieu de l'incident</b>	
<b>Cause</b> (explication de l'incident)	
<b>Description des dommages</b>	

### FAIRE PARVENIR À :



Services juridiques (M<sup>e</sup> Marie-Pier Côté)  
Hôtel de ville, 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S  
5B2 Tél. : 450 778.8300 poste 8316 / Téléc. : 450 778.2514  
juridiques@st-hyacinthe.ca